SERVICES
TECHNIQUES
-----ADMINISTRATIF
-----ST/JZ/MP/JDA/EL/SD

Domaine: VOIRIE / TRAVAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de SEINE-ET-MARNE -º-º--Canton de PONTAULT-COMBAULT -º---Commune de ROISSY-EN-BRIE

ARRETE DU MAIRE N°145/24

Objet : Dérogation à l'arrêté du Maire N°534/02, relatif à la circulation des véhicules de plus de 3,5t dans les Avenues de la République, du Bois et Ancel de Garlande, à partir du mercredi 12 juin 2024 jusqu'au vendredi 05 juillet 2024.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,

VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du Livre I- 4ème partie,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Doudly SAINT AUBIN, domicilié 32 Avenue de la République-à Roissy-en-Brie, en vue d'effectuer des travaux au droit du 32 Avenue de la République, à Roissy-en-Brie,

CONSIDERANT la nécessité de déroger à l'arrêté du Maire N°534/02 du 17/09/02 afin de permettre la circulation des véhicules de plus de 3,5t à partir du mercredi 12 juin 2024 jusqu'au vendredi 05 juillet 2024.

ARRETE

<u>Article 1 :</u> Les véhicules de plus de 3,5t sont autorisés à circuler dans les Avenues de la République, du Bois et Ancel de Garlande à partir du mercredi 12 juin 2024 jusqu'au vendredi 05 juillet 2024

<u>Article 2</u>: Monsieur Doudly SAINT AUBIN est chargé de l'installation et de l'entretien de la signalisation et de l'affichage réglementaire sur les lieux des travaux.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Article 4: MM. et Mme - Le Maire de Roissy-en-Brie,

- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

- Le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté

En Mairie, le 07 juin 2024

Pour le Maire,

Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme, de l'environnement, des grands projets, des

travaux et des quartiers

Jonathan ZERDOUN

Signé électroniquement par : JONATHAN ZERDOUN Le 13/06/2024 à 15:55